



RAPPORT ANNUEL 2023 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Décembre 2023

Rapport déposé à la séance ordinaire de janvier 2024

1. PRÉAMBULE

Sanctionné le 16 juin 2017, la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, permet, depuis le 1^{er} janvier 2018, à une municipalité de prévoir, les règles régissant la passation de ses contrats dont le montant de la dépense est de 25 000 \$ et plus, mais inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public (AOP). L'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (C.M.) exigent par ailleurs que des règles à cet effet soient prévues au Règlement de gestion contractuelle (RGC) de la municipalité. Par exemple, elle pourrait établir le seuil de la dépense à partir duquel elle attribue ses contrats de gré à gré. Ce seuil pourrait varier selon le type de contrat (services professionnels, exécution de travaux, etc.)

Conformément à l'article 938.1.2 du C.M., la Municipalité doit présenter annuellement un rapport concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

2. OBJET

Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la municipalité en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son RGC.

3. LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

La Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval a apporté une modification à son règlement de gestion contractuelle en 2023, cette modification concernant l'ajout d'une clause linguistique.

4. OCTROI DE CONTRATS AVEC APPEL D'OFFRE

Voici le sommaire des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par la municipalité :

LISTE DES CONTRATS 2023

LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$		
Entrepreneur	Descriptions	Montant
Jacques Dujardin	Déneigement des chemins d'hiver nov. 2022 à avril 2023	93 670.84 \$
Forage directionnel 3D inc.	Conduite aqueduc Ste-Geneviève	548 084.66 \$
Sintra inc. (R. Centre du Québec)	Pavage rue Andrelle	185 643.23 \$
	Total :	869 642.85 \$
LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$ DU MÊME CONTRACTANT TOTALISANT PLUS 25 000 \$		
Groupe 132 inc.	Rapiéçage des routes et rangs	138 913.94 \$
	Total :	138 913.94 \$

OCTROI DE CONTRATS DE GRÉ À GRÉ

Voici le sommaire des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par la municipalité :

LISTE DES CONTRATS 2022

<u>LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$</u>		
<u>Entrepreneur</u>	Descriptions	<u>Montant</u>
Laboratoire Montérégie	Étude géotechnique	42 244.12 \$
Électri-Marc inc.	Éclairage publique	41 391.00 \$
	Total :	83 635.12 \$

5. MESURES

Des mesures sont établies concernant des situations de tentatives de corruption, d'intimidation, de trafic d'influence, de conflits d'intérêts et autres. Des déclarations ou des dénonciations doivent être faite selon le cas.

Une rencontre d'information annuelle avec les employés(es) est organisée afin de leur rappeler l'importance de la confidentialité et de la discrétion.

6. PLAINTÉ

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

7. SANCTION

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

Rapport déposé lors de la séance régulière du 9 janvier 2024

Hélène Chassé, *g.m.a*
Directrice générale et greffière-trésorière